

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

**Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2010 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis de Montélimar », aux sociétés Total E&P France et Devon Energie Montélimar SAS**

NOR : DEVE1007962A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 1<sup>er</sup> mars 2010, le permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis de Montélimar » est accordé aux sociétés Total E&P France et Devon Energie Montélimar SAS pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française. Pour cette période, l'engagement financier souscrit par les sociétés est de 37 800 000 €.

Conformément à l'extrait de carte au 1/200 000 annexé au présent arrêté, le périmètre de ce permis est délimité par les arcs de méridien et de parallèle joignant les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques, le méridien origine étant celui de Paris.

SOMMETS	LONGITUDE GRADE EST	LATITUDE GRADE NORD	SOMMETS	LONGITUDE GRADE EST	LATITUDE GRADE NORD
A	2,50	49,80	Q	2,20	48,60
B	2,90	49,80	R	2,10	48,60
C	2,90	49,50	S	2,10	48,50
D	2,80	49,50	T	1,60	48,50
E	2,80	49,40	U	1,60	48,90
F	2,70	49,40	V	1,80	48,90
G	2,70	49,30	W	1,80	49,00
H	2,60	49,30	X	2,00	49,00
I	2,60	49,20	Y	2,00	49,10
J	2,50	49,20	Z	2,10	49,10
K	2,50	49,10	AA	2,10	49,00
L	2,40	49,10	AB	2,30	49,00
M	2,40	48,80	AC	2,30	49,30
N	2,30	48,80	AD	2,10	49,30

SOMMETS	LONGITUDE GRADE EST	LATITUDE GRADE NORD	SOMMETS	LONGITUDE GRADE EST	LATITUDE GRADE NORD
O	2,30	48,70	AE	2,10	49,40
P	2,20	48,70	AF	2,50	49,40

La surface ainsi définie est de 4 327 kilomètres carrés environ.

*Nota.* – Le texte complet de l'arrêté et la carte susmentionnée peuvent être consultés au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, direction de l'énergie (bureau exploration et production des hydrocarbures), Arche de La Défense, paroi Nord, 92055 La Défense Cedex, ainsi que dans les bureaux de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon, 6, avenue de Clavières, CS 30318 Alès Cedex.